

# Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

INSTITUT RICHEMONT  
Mélodie GAUTHIER  
05.45.83.16.49  
melodie.gauthier@institut-richemont.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier

### Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST  
(Niveau 5 européen)

### Conditions d'accès :

Les inscriptions pour la rentrée 2023 : à partir du lundi 16 janvier 2023 1ère session : dossier à retourner avant le 07/04/2023 impérativement 2ème session : dossier à retourner avant le 05/05/2023 impérativement 3ème session : dossier à retourner avant le 18/08/2023 impérativement Dossier de candidature pour la rentrée 2023 : sera mis en ligne à partir du 16 janvier 2023 L'admission s'effectue en deux temps : premier temps : étude du dossier du candidat ; deuxième temps : entretien avec un jury de deux personnes. Ne seront reçues en entretien oral que les personnes ayant obtenu un contrat d'alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou autre financement de la formation.

### Prérequis pédagogiques :

Le candidat doit : Etre titulaire d'un des diplômes suivants : Brevet de Technicien Supérieur « Economie Sociale Familiale » (BTS ESF), Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DE ASS), Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DE ES), Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DE ETS), Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DE EJE). bénéficier d'une validation de ses études, de ses expériences professionnelles ou de ses acquis professionnels, en application de l'article L.613-5 du Code de l'Éducation.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

## Objectif de la formation

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne. Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif. Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

## Contenu et modalités d'organisation

Les enseignements sont organisés autour de 4 domaines de compétences : Domaine de compétences 1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne Bloc de compétences n° 1 : Analyse de situations sociales liées à la vie quotidienne Bloc de compétences n° 2 : Conseil à visée sociale dans les domaines de la vie quotidienne Domaine de compétences 2 : Intervention sociale Bloc de compétences n° 3 : Conduite de l'intervention sociale auprès des publics Bloc de compétences n° 4 : Accompagnement éducatif budgétaire Domaine de compétences 3 : Communication professionnelle Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale (validé en brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale ») Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social Domaine de compétences 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels (validé en brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale ») Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

## Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)



Éligible au CPF

## Et après ?

### Suite de parcours

Le DECESF permet d'accéder à des postes d'encadrement par le biais de la formation supérieure en travail social (CAFERUIS, DEIS, CAFDES). Il permet également d'accéder sous certaines conditions à des formations supérieures (Licences professionnelles...) et à des concours.

## Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation          | Ville                         | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF | Modalités |
|--------------|-----------------------------|-------------------------------|------------------------|---------------|-----|-----------|
| 00182953     | du 31/08/2020 au 01/11/2021 | CHERVES-<br>RICHEMONT<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT  |               |     |           |

|          |                                |                               |                       |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 00207521 | du 30/08/2021 au<br>28/10/2022 | CHERVES-<br>RICHEMONT<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT |       |
| 00256334 | du 29/08/2022 au<br>27/10/2023 | CHERVES-<br>RICHEMONT<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT |    |
| 00334087 | du 13/09/2023 au<br>31/10/2024 | Cherves-<br>Richemont<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT | Non<br>éligible                                                                                                                                                          |
| 00334150 | du 13/09/2023 au<br>31/10/2024 | Cherves-<br>Richemont<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT | Non<br>éligible                                                                                                                                                          |
| 00334149 | du 13/09/2023 au<br>31/10/2024 | Cherves-<br>Richemont<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT |                                                                                       |
| 00413085 | du 09/09/2024 au<br>31/10/2025 | Cherves-<br>Richemont<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT |                                                                                       |
| 00413084 | du 09/09/2024 au<br>31/10/2025 | Cherves-<br>Richemont<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT | Non<br>éligible                                                                                                                                                        |
| 00413083 | du 09/09/2024 au<br>31/10/2025 | Cherves-<br>Richemont<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT | Non<br>éligible                                                                                                                                                        |
| 00523515 | du 01/09/2025 au<br>30/10/2026 | Cherves-<br>Richemont<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT | Non<br>éligible                                                                                                                                                        |
| 00523516 | du 01/09/2025 au<br>30/10/2026 | Cherves-<br>Richemont<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT | Non<br>éligible                                                                                                                                                        |
| 00523518 | du 01/09/2025 au<br>30/10/2026 | Cherves-<br>Richemont<br>(16) | INSTITUT<br>RICHEMONT |                                                                                   |